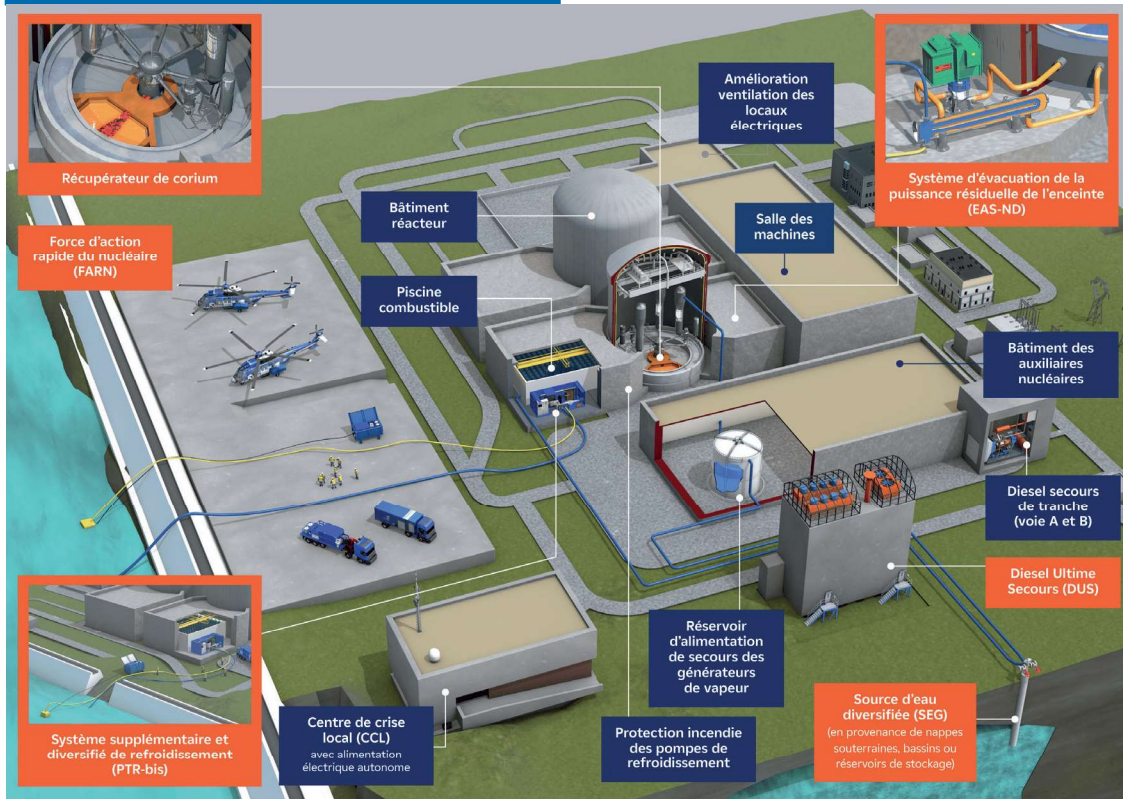


## 4.2.1 Les principales dispositions « Noyau Dur »

Les dispositions visant à renforcer les centrales nucléaires du parc EDF faisant suite à l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi en mars 2011 ont été prises en compte dans le cadre de la

réévaluation du niveau de sûreté du 4<sup>e</sup> réexamen périodique de Tricastin 4. Ci-dessous sont rappelés les principales dispositions dites « Noyau Dur » (voir § 3.3).

### Principales dispositions du Noyau Dur



**Force d'Action Rapide du Nucléaire (FARN) :** équipes en charge d'acheminer les moyens matériels et humains pour appuyer les équipes de la centrale dans la gestion d'une situation d'urgence

**Diesels d'Ultime Secours (DUS) :** une alimentation électrique supplémentaire pour chaque réacteur, en cas de perte de l'ensemble des sources électriques.

**Source d'eau diversifiée (SEG) :** permettant le refroidissement du réacteur (via le système de refroidissement secondaire) et de la piscine d'entreposage.

**Diversification du refroidissement de la piscine d'entreposage du combustible (PTR-bis) EAS-ND :** disposition permettant le noyage du corium et l'évacuation de la puissance résiduelle hors de l'enceinte, sans ouverture du dispositif de décompression et de filtration de l'enceinte.



**Source froide diversifiée mobile :** circuit de refroidissement pour les dispositions EAS-ND ou PTR-bis, acheminé par la FARN.

**Stabilisation du corium :** dispositif en fond de bâtiment réacteur pour conserver le cœur fondu sur le radier du bâtiment.

**Refroidissement secondaire Noyau Dur :** renforcement aux agressions extrêmes de l'alimentation de Secours des Générateurs de Vapeur permettant l'évacuation de la puissance hors de l'enceinte de confinement.

**Centre de crise local (CCL) :** bâtiment permettant la gestion d'une situation d'urgence dans la durée, avec une accessibilité, une autonomie suffisante et une habitabilité adaptée en cas de crise.

Ces dispositions « Noyau Dur » contribuent à répondre aux différents objectifs des quatre thématiques du 4<sup>e</sup> réexamen périodique du palier 900 MWe.



**Principales dispositions « Noyau Dur » (ND)  
reprises par grandes thématiques de sûreté**

